

C.R.A.C. N° 93 (2021-2022)

4e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission\*

**Commission du logement et des pouvoirs locaux**

Mardi 21 décembre 2021

\*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	1
<i>Question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'évaluation du système d'attribution des logements publics »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Delporte, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	1
<i>Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la forte inflation et l'indexation des loyers »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	2
<i>Interpellation de M. Mugemangango à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les dernières révélations autour de la vente de Voo » ;</i>	
<i>Question orale de M. Bierin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les dividendes de la vente de Voo »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Mugemangango, Bierin, Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	4
<i>Question orale de M. Douette à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le déséquilibre du financement provincial des zones de secours »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Douette, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	7
<i>Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'action des pouvoirs locaux pour favoriser la participation électorale »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	8
<i>Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'évaluation des grades légaux communaux »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	10

*Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le plan stratégique 2022-2024 de l'Intercommunale du réseau social d'insertion et d'accueil (IRSIA) »*

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....11

*Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le rythme des versements par la Région wallonne des additionnels au précompte immobilier »*

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....12

*Question orale de M. Hazée à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la rationalisation des distributeurs automatiques de billets » ;*

*Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les engagements de M. le Ministre suite à la résolution du 10 novembre 2021 demandant une accessibilité pertinente pour les distributeurs automatiques de billets en Wallonie » ;*

*Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la suppression des distributeurs de billets à Ghlin et Havré »*

Intervenants : M. le Président, MM. Hazée, Dispa, Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....14

*Question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les arrêtés d'exécution du décret du 2 mai 2019 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) en vue d'établir le cadre de la fusion volontaire des communes »*

Intervenants : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....17

*Organisation des travaux.....18*

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....18*

*Interpellations et questions orales retirées.....18*

*Liste des intervenants.....20*

*Abréviations courantes.....21*

## COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

Présidence de M. Courard, Président

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 9 heures 30 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

*Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Nous avons essentiellement des questions et interpellations. Nous allons commencer à la première thématique, qui est le logement.

Nous n'avons pas d'audition. Nous n'avons pas de projet, ni de proposition.

### INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

#### **QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'ÉVALUATION DU SYSTÈME D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS PUBLICS »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'évaluation du système d'attribution des logements publics ».

La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

**Mme Delporte (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, la Déclaration de politique régionale indique que « le Gouvernement évaluera le système actuel d'attribution des logements publics et, le cas échéant, formulera de nouvelles modalités d'attribution transparentes, objectives et équitables. Les conditions d'attribution des logements seront adaptées afin de mieux tenir compte de l'évolution des revenus ou de la composition

familiale, favorisant la mixité sociale et luttant contre la sous-occupation des logements ».

Pour rappel, cette mission d'évaluation avait été confiée par votre prédécesseur au Centre d'étude en habitat durable, le CEHD, dont on connaît l'expertise et la qualité des travaux.

En outre, le Gouvernement wallon a récemment adopté son plan transversal Égalité hommes-femmes. Ce plan traduit l'engagement de la Wallonie à lutter contre toutes les formes de discrimination et à intégrer l'égalité des genres dans l'ensemble des politiques régionales.

Dans le volet « Logement » de ce plan, il est prévu de garantir la prise en compte de la dimension de genre dans l'évaluation et la potentielle réforme des critères d'attribution des logements d'utilité publique.

Notons que, l'année dernière, le médiateur, dans son rapport annuel, avait également pointé la complexité des critères actuels et plaidé pour une clarification de ceux-ci. J'avais déjà pu faire le point avec vous à ce sujet au printemps dernier, Monsieur le Ministre. Vous m'indiquiez avoir reçu les premiers résultats provisoires de l'évaluation du CEHD, basés notamment sur des données récoltées auprès de la Société wallonne du Logement et des 62 SLSP wallonnes. C'est un travail important, qui prend du temps, mais qui me semble fondamental si l'on veut aboutir à une réforme cohérente.

Vous m'indiquiez aussi que des échanges sur ces résultats provisoires étaient en cours avec le secteur, notamment la SWL, tandis que le CEHD réunit des compléments d'information. Vous ajoutiez que, la matière étant complexe, il était primordial que ce premier diagnostic soit complété par les retours de terrain.

Quel suivi avez-vous donné à ce travail d'évaluation ? Qu'est-ce qui est mis en place en vue de répondre à cet objectif de la DPR ?

Quel travail est mené en vue d'aboutir à une modification des critères d'attribution des logements publics ?

Pouvez-vous nous dresser l'état d'avancement du travail d'évaluation du système actuel d'attribution des logements publics mené par le CEHD ? Cette évaluation

est-elle finalisée ou est-elle en cours de finalisation ?  
Quelles sont les premières conclusions de cette évaluation ?

De quelles manières envisagez-vous, comme le prévoit le plan Égalité hommes-femmes, d'intégrer la dimension du genre dans la potentielle réforme des critères d'attribution ?

Quelles sont les prochaines étapes dans ce dossier ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, comme vous le rappelez, la DPR stipule que le système actuel d'attribution des logements publics doit être évalué et que, le cas échéant, des propositions de nouvelles modalités d'attribution transparentes, objectives et équitables devront être proposées. L'objectif est de mieux prendre en compte l'évolution des revenus ou de la composition familiale et de favoriser la mixité.

Comme je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises, cette évaluation a été confiée au Centre d'études en habitat durable, qui a travaillé en collaboration avec l'Association wallonne du Logement et la Société wallonne du Logement pour la collecte des données sur les candidatures ainsi que l'attribution par les différentes sociétés de logement.

Des résultats provisoires de cette analyse, on peut penser que les difficultés à répondre aux situations d'urgence tiennent davantage au nombre de logements disponibles et à la faible rotation des locataires qu'aux critères d'attribution eux-mêmes.

Toujours selon ces résultats provisoires, il apparaît que les hommes isolés et les femmes isolées font l'objet de moins d'attributions que leur proportion au sein du volume global des candidatures.

Cela s'explique par la structure du parc. Le parc wallon a été construit à une époque où le ménage type était un couple avec enfants. Il comporte donc très peu de petits logements. Il s'ensuit que les personnes isolées ont davantage de mal à entrer dans le logement public que les ménages avec des enfants.

Cependant, dans les attributions comme dans les candidatures, la proportion d'hommes isolés est légèrement supérieure à celle des femmes isolées. Il ne semble donc pas y avoir de discrimination de genre sur ce point.

Par ailleurs, comme je l'ai déjà précisé, ce premier diagnostic devrait être complété par des retours de terrain afin de consolider, de confirmer les résultats.

Cette phase vient de s'achever. Une nouvelle analyse est donc en cours pour tirer des conclusions de ces

informations additionnelles et apporter, le cas échéant, les modifications qui s'imposeraient.

Sur cette base, mon cabinet analysera l'évaluation à finaliser ainsi que les diverses propositions communiquées d'initiative par le secteur.

En parallèle, la Société wallonne du Logement sera elle aussi chargée d'analyser l'évaluation et de me proposer les grandes lignes de l'éventuelle réforme de critères d'attributions.

L'ensemble de ces éléments me permettront d'envisager une éventuelle réforme.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Delporte.

**Mme Delporte** (Ecolo). – Je vous remercie Monsieur le Ministre.

J'ai noté que les retours de terrain sont finis et que l'analyse est en cours. On avance donc bien sur ce dossier. Je pense effectivement qu'il ne faut pas non plus tout bousculer trop vite, cela demande énormément d'analyses et de réflexion.

Mais surtout, effectivement, il ne faut pas non plus abandonner le processus en cours parce qu'il est nécessaire même si c'est vrai que, suite aux inondations, vous avez pu faire une petite parenthèse d'exception dans les critères d'attributions bien délimités, ce qui a été fort utile. Je crois qu'il faut tout de même avancer sur ce projet. Vous avez pleinement ma confiance puisque le processus est bien enclenché.

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA FORTE INFLATION ET L'INDEXATION  
DES LOYERS »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la forte inflation et l'indexation des loyers ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

**M. Beugnies** (PTB). – Monsieur le Ministre, l'inflation actuelle pose des problèmes dans plusieurs domaines et en particulier pour les locataires.

En effet, l'indexation des loyers est fixée par l'indice santé, lui-même dépendant de l'inflation. On a une hausse considérable de l'inflation, mois après mois. Cette hausse, lors de l'indexation des loyers, sera difficile à encaisser par de nombreux locataires. Bien sûr, il appartient au propriétaire de choisir ou non d'indexer le loyer, me direz-vous, mais pour tous les locataires qui vont voir leur loyer augmenter, ils auront

finalement une triple peine : ils font les frais de la hausse habituelle du marché de l'immobilier, qui est très élevée ces dernières années, mais aussi de l'explosion des prix de l'énergie et, en plus de cela, d'une indexation qui suit maintenant une inflation forte qui va encore augmenter les coûts locatifs globaux pour les locataires.

J'ai une question assez simple, allez-vous geler temporairement les loyers ? Je posais la question en commission le mois passé suite à la hausse des prix de l'énergie. Je vous demandais s'il était, pour vous, envisageable de geler les loyers afin d'éviter que les locataires soient mis encore plus en difficulté. Aujourd'hui, avec ce calcul de l'indexation, on a une certitude que les loyers vont beaucoup augmenter. Cela nous semble d'autant plus intéressant de réfléchir à cette possibilité.

Ensuite, je pense que travailler à la mise en place d'une grille contraignante des loyers pour faire face à cette hausse inquiétante est une piste plus qu'intéressante.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, l'inflation est une réalité en Belgique, mais aussi évidemment partout en Europe.

L'indice santé, calculé à partir de l'indice des prix à la consommation, connaît immanquablement une hausse. Depuis plusieurs années, la croissance était relativement modeste et l'inflation jugulée. La crise sanitaire, accompagnée de changements de comportements des ménages et de soubresauts économiques, modifie radicalement la situation depuis six mois.

En automne 2021, l'inflation augmentait de 3,5 % en octobre, de 4,8 % en novembre. Selon Statbel, cette augmentation significative est due aux produits énergétiques. La hausse des produits énergétiques fait grimper l'indice santé et risque dès lors de se répercuter sur les loyers. Concernant l'indexation des loyers, vous l'avez vous-même rappelé dans votre question, celle-ci n'est pas automatique puisque nombre de propriétaires ne la font pas intervenir, en effet, à la suite des dispositions du décret Bail, celui-ci prévoit en son article 26 que : « Si une adaptation du loyer au coût de la vie a été convenue, elle ne peut être appliquée qu'une fois par année de location, au plus tôt au jour de l'anniversaire de l'entrée en vigueur du bail ». L'indexation doit donc avoir été prévue au préalable par écrit dans le contrat de bail. Quand bien même elle serait prévue, elle demeure une possibilité pour le bailleur, et non quelque chose d'automatique.

Quant à la possibilité relative au gel des loyers qui s'apparente à une forme de saut d'index des loyers, je vous rappelle que nous avons déjà tenté d'initier une

telle mesure. Celle-ci avait été prévue par l'un de mes prédécesseurs – M. Furlan en 2016 par un décret –, malheureusement la Cour constitutionnelle a ensuite annulé et jugé la disposition illégale.

En ce qui concerne la grille, je tiens avant tout à apporter une précision importante. La grille que je souhaite plus coercitive, comme j'ai déjà pu l'exprimer par le passé, concerne la fixation du loyer pour de nouveaux baux de location.

Une fois le loyer fixé, l'allocation a pour vocation à encadrer les augmentations, à prémunir le locataire contre des augmentations trop brutales de la part des propriétaires. Malheureusement, la hausse brutale des prix de l'énergie via l'indice Santé a eu un effet pervers en quelques mois sur la hausse des loyers et ce n'est pas l'adoption d'une grille coercitive des loyers qui pourrait corriger cet effet. Sur le plan plus politique, c'est la raison pour laquelle mon parti a récemment refusé catégoriquement au niveau fédéral tout saut d'index face à ceux qui le réclament. Ce n'est pas au moment où les citoyens ont besoin d'être protégés quant à leur pouvoir d'achat que les travailleurs et allocataires sociaux doivent se voir retirer l'index. Le raisonnement vaut pour le loyer comme pour le reste. Maintenons l'index pour permettre à chacun d'affronter les conséquences de l'augmentation du coût de la vie.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). – Je vous remercie pour vos réponses. Je ne vous cache pas mon inquiétude, parce qu'il y a toute une catégorie de personnes qui sont déjà sur le fil du rasoir et qui risquent de basculer dans la pauvreté. L'un des leviers qui permettraient d'éviter le basculement dans la pauvreté, c'est justement la limitation de l'augmentation des loyers. Il est vrai que ça donne peut-être un air de déjà vu lorsque vous m'entendez parler de la grille contraignante des loyers et il est vrai que je parle beaucoup de cette grille contraignante, mais nous avons également un air de déjà vu avec finalement cette absence de réponse satisfaisante des habitants concernant la flambée des prix. Vous m'avez rappelé la tentative de blocage de loyers, qui avait notamment été proposée par mon collègue, M. Furlan. Je souhaiterais quand même vous rappeler que ce qui a permis au Syndicat des propriétaires d'obtenir gain de cause face au décret de M. Furlan, ce n'était pas simplement parce qu'il bloquait l'indexation des loyers, mais plutôt la façon dont celle-ci était formulée et de la réponse pour laquelle il l'a fait. Je suis allé vérifier, le décret de M. Furlan visait à répondre au saut d'index fédéral, ce qui était illégal puisque son décret allait concerner tout le monde alors que saut d'index des salaires ne concernait pas tout le monde. En bref, les moyens législatifs n'étaient pas adaptés aux objectifs.

Monsieur le Ministre, nous ne sommes pas ici dans le même cas. Il me semble qu'il n'y a aucune raison de

ne pas envisager cette mesure. Je prends acte que vous ne comptez pas le faire, nous le regrettons.

**INTERPELLATION DE M. MUGEMANGANGO À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES DERNIÈRES RÉVÉLATIONS AUTOUR DE  
LA VENTE DE VOO »**

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES DIVIDENDES DE LA VENTE DE VOO »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation et la question orale à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Mugemangango, sur « les dernières révélations autour de la vente de Voo » ;
- M. Bierin, sur « les dividendes de la vente de Voo ».

M. Dispa se joint à l'interpellation.

La parole est à M. Mugemangango pour développer son interpellation.

**M. Mugemangango (PTB).** – Monsieur le Ministre, ce dossier s'est accéléré au cours de ces derniers jours. Manifestement, un acteur a été choisi pour opérer cette vente de Voo : Orange. Comme on a déjà eu l'occasion d'en discuter, la position du PTB est que l'on devrait garder Voo dans les mains du public pour des raisons évidentes en termes de stratégie, notamment sur la question du numérique. Cette discussion aura probablement des rebondissements dans le cadre du Plan de relance. C'est un élément qui n'est pas neuf, vous connaissiez notre position par rapport à cela.

Par contre, ce qui nous inquiète particulièrement dans le dossier de la vente de Voo à Orange, c'est la sauvegarde des conditions de travail des travailleurs de Voo. Des engagements avaient été pris à l'époque, notamment par Voo, pour dire que les travailleurs de Voo auraient des garanties quant à leur futur dans cette nouvelle configuration. À peu de choses près, les conditions sont similaires à celles qui avaient été proposées au moment de la vente de Voo à Providence. Mais ce qui est inquiétant, c'est que, quand on regarde au plus près les données dont on dispose, on constate que ces conditions peuvent finalement sauter de manière assez facile si le rapport de force au sein du conseil d'administration qui sera nouvellement créé change en faveur des dispositions d'Orange. Vous connaissez le nombre d'administrateurs Orange et Nethys dans cette nouvelle configuration. Il suffirait qu'un administrateur de Nethys se mette d'accord sur les dispositions en termes de personnel avec ceux d'Orange pour que les garanties fournies actuellement au personnel sautent.

Des choses sont possibles. Par exemple, que va-t-il se passer au niveau des sous-traitants ? Ce n'est pas clair. Une restructuration d'ampleur est peu probable, mais si elle coûte moins de 2 millions d'euros, c'est tout de même possible. Dans ce sens, on est fort inquiets quant aux conditions de travail, quant aux conditions sociales sur lesquelles les travailleurs de Voo vont pouvoir compter à l'avenir dans cette nouvelle configuration.

D'autant plus que, quand on voit la pratique sociale d'Orange dans d'autres pays – il ne faut pas aller très loin, en France ou dans d'autres pays européens –, on voit qu'Orange a pour coutume de se servir de licenciements et de restructurations comme variables d'ajustement pour pouvoir assurer des dividendes importants. Ils sont auteurs de beaucoup de restructurations et de licenciements dans différents pays. Dans ce sens, Monsieur le Ministre, j'ai envie de vous demander quelles garanties on peut fournir aux travailleurs de Voo, qui vont se retrouver dans une nouvelle configuration dans laquelle leurs droits seront mis sous pression par le nouvel acteur Orange.

**M. le Président.** – La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

**M. Bierin (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, la vente de Voo devrait rapporter 1,35 milliard d'euros. Une fois retirés la part de Brutélé, les dettes et autres frais, il devrait rester un peu moins de 1 milliard d'euros de bénéfice brut, ce qui reste une somme assez intéressante. Néanmoins, il apparaît que, si ce bénéfice devait être versé directement à la province et aux communes, des taxes assez importantes de près de 400 millions d'euros devraient être payées, ce qui amènerait un bénéfice net de moins de 600 millions d'euros. L'opération apparaît dès lors un peu moins intéressante pour les actionnaires dans ce cadre-là. Une alternative mise en avant par les gestionnaires actuels de Nethys et Enodia est d'investir cet argent dans de nouvelles activités qui pourront ensuite rapporter des dividendes annuels aux communes.

Une réunion d'information des actionnaires sur les différentes options et une discussion au sein du conseil d'administration devaient avoir lieu durant les jours précédents. J'ajoute déjà une question par rapport à ma question de départ : savez-vous si les communes liées à Brutélé sont dans la même situation ou l'opération est-elle différente les concernant ?

Par ailleurs, la maison mère Enodia a dû se prononcer via un avis conforme sur la première étape de cette opération réalisée par Nethys. Avez-vous vérifié que cet avis conforme avait bien été demandé ? Des actes ont-ils été soumis à la tutelle ? Le cas échéant, lesquels et qu'avez-vous décidé sur ceux-ci ?

De manière plus générale, comment avez-vous agi afin de garantir que la légalité et l'intérêt général étaient bien respectés dans le cadre de cette procédure de vente,

notamment la préservation de l'emploi, qui est une priorité importante dans l'opération ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Dispa** (cdH). – Monsieur le Ministre, c'est simplement pour relayer la question de notre collègue, M. Bierin, et vous demander également de faire un petit focus particulier sur la situation des communes relevant de Brutélé.

Effectivement, on voit bien qu'au sein de Nethys Enodia il y a un débat qui prend cours sur l'affectation des dividendes : cela doit-il être une affectation laissée à l'appréciation de chacune des communes ? Doit-il y avoir une approche plus globale ? C'est un débat intéressant, mais du côté de Brutélé où de nombreuses communes ont fait le choix également de marquer accord sur la vente de Voo la donne est un peu différente. Il y aura, demain, une réunion d'information organisée par le management à destination des communes de Brutélé pour leur donner une explication sur le processus qui s'est enclenché et puis, dans la foulée, très rapidement, avant jeudi fin de journée si je ne me trompe, les communes devront très officiellement confirmer leur accord sur la procédure. Je crois que c'est important qu'elles puissent avoir, notamment de votre part si c'est possible, un éclairage sur l'affectation des dividendes.

Y aura-t-il, là aussi, un risque de prélèvement fiscal d'une manière ou d'une autre ? Y aura-t-il une affectation laissée à la libre appréciation des communes membres de Brutélé ? Sur ce volet-là, je serais heureux d'avoir également vos explications.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, je crois que vous connaissez de toute façon la philosophie que j'ai adoptée, surtout le cadre légal dans lequel je me meus.

M. Mugemangango m'interroge relativement à l'opportunité de la vente, quant aux conditions de la vente et M. Bierin, brillamment relayé par M. Dispa, m'interroge quant à l'affectation du produit de la vente, mais également quant à la notion d'avis conforme.

Tout d'abord, quant à l'opportunité de la vente et quant aux conditions de la vente, ma réponse, Monsieur Mugemangango, ne va pas vous étonner puisque vous savez que je suis d'abord ministre chargé de la tutelle administrative des pouvoirs locaux, il ne m'appartient pas, à ce stade, de me prononcer, sur la conformité de la vente de Voo relativement à la loi au sens large – donc quant aux conditions de légalité ou à l'intérêt général – au risque de préjuger de la position que je pourrais adopter à cet égard. Je crois que ce que l'on attend d'un

ministre de tutelle c'est qu'à tout le moins il y ait une apparence de neutralité et que celle-ci soit garantie lors de l'instruction. C'est lorsque l'acte me parviendra que je me prononcerai.

L'appréciation, d'abord, de l'opportunité de la décision de la vente ressort – normalement, en démocratie – à ceux qui ont l'autonomie de gestion, ceux qui décident de la stratégie commerciale, c'est-à-dire celle qui est définie par Nethys, ensuite par Enodia, dans le cadre du processus d'avis conforme. Je vous rappelle qu'Enodia représente les communes qui sont actionnaires ainsi que la province.

Ces précisions étant apportées, le Code de la démocratie locale habilite seulement l'autorité de tutelle – laquelle compétence s'exerce, je le rappelle, a posteriori – à annuler un acte d'une société à participation publique locale significative telle que Nethys, mais il n'habilite pas à suspendre un processus de vente.

En clair, tant que la vente de Voo n'a pas effectivement eu lieu, l'autorité de tutelle n'est pas compétente pour la contrôler.

Cette décision relèvera, finalement, de la tutelle générale non obligatoirement transmissible.

Relativement aux informations que je peux donner à M. Bierin qui, dans sa question écrite, me demande si j'ai connaissance du fait qu'il y a déjà eu l'avis conforme, je crois que c'est une information qui est publique, qui est parue dans la presse, mais je peux vous la confirmer puisque Enodia a réalisé un avis conforme qui a été donné par le CA le 14 décembre. M. Dispa, lui, m'interroge quant au sort des communes qui sont dans le ressort de Brutélé. Vous savez que le processus était lié. D'après ce qu'il m'est indiqué, le CA d'Enodia se réunira le 22, donc de mémoire c'est demain, relativement à une procédure d'avis conforme sur la cession des parts de Brutélé.

Ensuite, que puis-je vous répondre quant à l'affectation des parts, c'est-à-dire du produit de la vente, pour autant que l'on considère que cette vente sera validée à un moment donné ? Je vous redis simplement – et vous le savez – que c'est d'abord aux actionnaires de se déterminer. Là aussi, vous êtes un acteur attentif du dossier. Vous avez vu le positionnement des différentes villes et communes qui sont actionnaires.

Quant à l'affectation du produit de la vente, certaines souhaitent récupérer les dividendes bien que, comme vous l'avez indiqué dans votre question, celui-ci risque d'être taxé. D'autres souhaitent un projet plus collectif.

Comme je me suis déjà exprimé, non pas comme ministre de tutelle, mais comme homme politique de la région liégeoise – si vous avez été attentifs à la position de la Ville de Huy –, politiquement, je pense qu'il serait plus intéressant d'affecter le produit de cette vente à des



métiers qui sont proches des communes et qui peuvent apporter une plus-value à la collectivité.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango** (PTB). – En fait, vous ne répondez qu'à une partie de la question. La question sur la validité ou la reconnaissance de la vente, c'est un aspect. L'autre aspect est que vous-même, au fil des interventions que vous avez faites dans cette commission, vous avez rappelé qu'il y avait des garanties pour les travailleurs de Voo dans le cadre des négociations avec un éventuel acheteur, en l'occurrence Orange.

Depuis le début de ces discussions, nous indiquons qu'il y a deux dangers dans cette vente : d'une part, le fait que les conditions de travail des travailleurs vont être beaucoup plus difficiles, qu'ils vont être traités sur un moindre pied sur le plan social ; d'autre part, pour les citoyens, ce ne sera pas un avantage puisque les services seront moins bons. C'est exactement ce qui se passe dans d'autres pays qui vivent le même processus.

Dans la foulée de l'annonce de la vente à Orange, on apprend qu'Orange va augmenter les prix. C'est donc déjà une mauvaise nouvelle pour les usagers. De plus, on apprend, quand on analyse l'avis conforme, que les conditions, qui devaient être des conditions bétonnées dans le cadre de l'accord, ne sont finalement pas bétonnées. Que ce soit les sous-traitants ou les travailleurs de Voo, ils peuvent très bien être soumis à des restructurations, à des modifications de leurs conditions de travail qui leur seront dommageables.

J'ai donc envie de dire que peut-être que, comme ministre de tutelle, vous n'allez pas donner votre avis sur la vente en elle-même, mais, comme homme politique – et vous le dites vous-même –, j'attends aussi que vous puissiez dire votre avis sur l'avenir des travailleurs et des usagers par rapport à un câblo-opérateur qui était public et que l'on vend.

Si, à la fin de l'histoire, ce que l'on va raconter, c'est que l'on a vendu ce câblo-opérateur public dans lequel les gens ont investi, qui était bénéficiaire, pour se retrouver finalement avec un câblo-opérateur avec un moindre service pour les usagers et des conditions de travail plus pénibles pour les travailleurs, je pense que l'on n'aura rien gagné dans l'affaire. Le seul gagnant, ce sera Orange et je pense que ce n'est pas ce que nous souhaitons.

**M. le Président.** – La parole est à M. Bierin.

**M. Bierin** (Ecolo). – Sur le fond du débat, je pense qu'il est intéressant d'investir, à condition que ce soit dans des secteurs durables, car cela permet des rentrées régulières et pérennes, plutôt que de recevoir une somme importante en *one shot*. A priori, c'est aussi pour cette option que je plaiderai.

Néanmoins, le but de la commission d'enquête Publifin, qui figurait dans ses recommandations, c'était de redonner le pouvoir de décision aux communes. Je pense donc que c'est logique et c'est ce qui est prévu dans la procédure : que celles qui le souhaitent puissent faire ce qu'elles veulent avec ces dividendes.

Je pense que l'on pourrait étudier des alternatives. À cet égard, le Gouvernement et l'administration ont peut-être aussi un rôle à jouer sur les différentes options. La revente d'une partie des parts pourrait-elle être une alternative pour éviter de payer les 40 % de la taxe évoquée tout en recevant une plus-value ? Les investissements envisagés pourraient-ils se réaliser directement au profit des communes – je pense que c'est la thèse que vous venez de défendre – et, de ce fait, réduire leurs charges d'une façon ou d'une autre ? Je crois que, à tous les niveaux, au niveau local comme à notre niveau, c'est intéressant d'avoir ce débat.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (cdH). – Monsieur le Ministre, vous faites preuve de prudence en tant que ministre de tutelle en charge des Pouvoirs locaux. Puis, curieusement, vous vous exprimez comme homme politique liégeois. Permettez-moi de vous rappeler que la Wallonie ne se limite pas à la Principauté liégeoise et que, au-delà des communes liégeoises, il y a aussi un certain nombre de communes qui sont concernées par la vente de Voo, qui sont actionnaires de Brutélé et dont les intérêts doivent aussi être pris en considération.

Le CA de Brutélé se réunit ce soir. Dans la foulée, avant jeudi 21 heures, les communes devront, par une signature officielle, confirmer le processus de vente pour autant que le CA de Brutélé lui-même ait considéré que toutes les conditions étaient réunies. C'est un enjeu important puisque pour les communes de Brutélé, si je ne me trompe, c'est environ 279 millions d'euros qui pourraient être le produit de cette vente, en ce qui me concerne, dès lors que l'esprit principautaire ne prévaut pas de la même façon dans les communes de Brutélé qui n'ont pas la même cohérence territoriale, je plaide pour que les communes soient libres d'utiliser cette recette exceptionnelle en en faisant le bon usage, mais en toute autonomie, en toute indépendance.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Si je peux me permettre, ce n'est pas la même opération puisque Brutélé et les communes vendent leurs parts et c'est quand on a l'ensemble du réseau qu'on le vend. C'est tout à fait lié puisque cela valorise le réseau, mais ce n'est pas du tout le même objet.

**M. Dispa** (cdH). – C'était bien précisément l'objet de la question. Les opérations sont liées, mais elles s'inscrivent dans des processus différents. En ce qui concerne les communes de Brutélé, je ne me prononce pas sur l'intérêt des communes liégeoises au sens large,

mais je plaide pour qu'elles puissent, en toute autonomie, décider de l'affectation des dividendes qu'elles percevront. Elles le feront avec le souci du bon usage des deniers publics et en trouvant une affectation qui soit conforme aux intérêts de la population.

**M. le Président.** – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango. La première, motivée, a été déposée par MM. Mugemangango et Beugnies (Doc. 788 (2021-2022) N° 1) et la seconde, pure et simple, par MM. Lomba, Bierin et Mme Galant (Doc. 789 (2021-2022) N° 1).

L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. DOUETTE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LE DÉSÉQUILIBRE DU FINANCEMENT  
PROVINCIAL DES ZONES DE SECOURS »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Douette à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le déséquilibre du financement provincial des zones de secours ».

La parole est à M. Douette pour poser sa question.

**M. Douette** (MR). – Monsieur le Ministre, dans le cadre du financement des zones de secours, les communes de Hesbaye ont procédé à une analyse des montants réellement perçus au sein de la Province de Liège. Les bourgmestres de Hesbaye ont constaté une répartition totalement déséquilibrée des montants accordés entre les différentes zones de secours. Le déséquilibre se situe entre le nombre d'habitants et le montant réellement perçu par les zones. La zone de Hesbaye, par exemple, représente 7,4 % de la population de la Province de Liège, et pourtant elle n'obtient que 4 % de l'enveloppe budgétaire provinciale. Si l'analyse met en exergue le ratio population-financement comme étant en léger déséquilibre dans d'autres zones également, elle met aussi en avant que certaines zones de secours ont un excédent financier, parfois relativement important par rapport à ce même ratio population-financement. La zone de Hesbaye est d'ailleurs la seule à avoir un ratio négatif aussi important. Vous avez pu voir la différence entre 4 % et 7,4 %, c'est un ratio différent important. Nous pouvons constater que la sécurité des Wallons n'a donc pas la même valeur selon la zone de secours où ils résident. Comment expliquez-vous ce déséquilibre ? N'existe-t-il pas un problème dans la clé de répartition et de justice dans le calcul développé par la Wallonie ? Qu'est-il prévu par la Wallonie pour rattraper ce déséquilibre entre les citoyens wallons ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question. Tout d'abord, pour être clair, l'objectif de la Déclaration de politique régionale prévoyait que la reprise des dotations de la part communale du financement des zones de secours par les provinces a pour but de soulager les finances des communes wallonnes qui sont au bord de l'asphyxie.

Il ne s'agit donc pas de refinancer, à proprement parler, les zones de secours. Je n'en ai d'ailleurs pas la compétence puisque la matière reste fédérale.

La trajectoire budgétaire qui a été fixée par le Gouvernement wallon au mois de juillet dernier a donc pris, comme point de départ de son calcul, le coût de financement des zones de secours pour chaque commune sur l'exercice 2021. Pour ce faire, ce sont les prévisions budgétaires inscrites aux budgets initiaux des communes en 2021 qui ont été retenues. Ces prévisions étant établies au regard des dépenses qui ont été effectuées par le passé. Comme vous le savez, en 2021, les provinces doivent reprendre 30 % des financements des zones de secours.

Nous avons repris les prévisions budgétaires initiales 2021 relatives à leur financement inscrites au budget des provinces et communes. La somme de ces prévisions communales et provinciales nous a permis d'obtenir une prévision initiale de besoins de financement par zone de secours en 2021. Cette prévision a ensuite été répartie entre communes et provinces selon le ratio 70/30.

Effectivement, le ratio population/financement n'est pas identique partout, mais le constat n'est pas neuf. Il peut d'ailleurs être observé également dans la répartition des dotations fédérales.

Je le rappelle encore une fois, l'objectif était de soulager les finances communales et il est vrai que les communes qui contribuaient davantage au financement des zones bénéficient, logiquement, d'une plus grande intervention de la province.

J'avais prévu une réponse pour Mme Sobry, qui était fort limitée, puisqu'elle me dénonçait toute une série de problèmes liés à des situations de zones de secours dont certains postes fermaient et je lui rappelais que la matière était encore à ce jour fédérale, puisque nous n'avons que la tutelle des actes administratifs. Nous ne sommes donc pas responsables de la loi sur la sécurité civile et donc de l'organisation des zones de secours.

Je pense avoir répondu à M. Douette sur la philosophie qui a été tenue par le Gouvernement.

**M. le Président.** – La parole est à M. Douette.

**M. Douette** (MR). – J'ai bien entendu la réponse. Elle m'étonne, je n'ai jamais parlé de refinancement, et je me doute bien que c'est une aide aux dotations. Ce qui m'étonne très fortement, c'est dans le mécanisme, et je le dénonce depuis le départ, pas sur le pourcentage – je m'en suis déjà exprimé, on est partis de 100 %, c'est 60 %, ç'aurait même été 30 % que le soulagement était le bienvenu. Ce qui me déplaît dans la façon dont les choses ont été faites, c'est que l'on ne vérifie pas derrière la manière dont sont gérées les zones.

La disproportion est là : il y a des zones qui ont un fonctionnement dans lequel il y a beaucoup plus de dépenses par rapport à la structure de la zone. Certaines sont en intercommunales, avec des dépenses qui sont relativement importantes. Là, on donne l'argent par rapport au budget. En réalité, au niveau de la zone de Hesbaye, ils ont fait un mauvais calcul : ils n'auraient pas dû essayer de gérer convenablement. Ils auraient dû essayer de garder un budget explosif et ils auraient eu des finances égales à leur population. Je pense qu'ils ont fait une erreur, ils auraient dû ne pas avoir de restrictions depuis la création des zones en 2015, ce qui aurait permis à la Région wallonne de donner un financement beaucoup plus important à cette zone.

Là, c'est une notion à retenir pour le passé : il vaut mieux ne pas gérer convenablement si l'on veut de l'argent de la Région wallonne. J'espère que dans le cadre du plan Oxygène que vous allez défendre, il y aura une surveillance – c'est ce qui est prévu dans le décret – par rapport à des prêts qui seront autorisés à des communes, je sors peut-être du débat, j'espère qu'il y aura une surveillance, une gestion pour que ces communes puissent avoir un prêt, mais puissent également revenir à un endettement sérieux, parce que la philosophie qui a été faite dans le cadre de ce projet ne me sied pas du tout, la réponse ne me convient pas du tout. Ce déséquilibre est du simple au double, cette zone perd clairement 900 000 euros en 2025 par rapport aux dotations de l'ensemble des zones de la Wallonie. Je me permettrai de vous transmettre par écrit le ratio que j'ai passé mon temps à faire sur l'ensemble des zones wallonnes, puisque la zone de Hesbaye est la seule à avoir un déficit aussi important. Je vous remercie pour votre réponse.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je souhaite faire une incise, parce que je ne partage pas le raisonnement. Ceci étant, je suis toujours à l'écoute des différentes zones, et je pense qu'à l'avenir, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, nous devrions maîtriser complètement la matière, ce qui nous permettrait d'édicter les normes. Je ne partage pas le raisonnement, parce que tout simplement, on le sait, c'est une réalité, certaines zones ont sous-financé leurs zones de secours, elles ne sont pas à l'objectif de la loi qui a été votée. Donc, elles payent le prix de leur sous-

financement. Il faut donc que toutes les zones soient aux normes, on a juste pris le fait de pouvoir travailler par pourcentage, mais je reste à l'écoute, s'il y a des modifications elles seront compliquées à opérer dans le cadre de cette réforme, parce que ce dossier, on ne va pas revenir sempiternellement dessus, mais lorsque l'on aura – je l'espère – un jour la compétence, on pourra peut-être réguler ce type de difficultés.

**M. le Président**. – La parole est à M. Douette.

**M. Douette** (MR). – Je m'entretiendrai avec le ministre et nous aurons l'occasion d'échanger sur le sujet, parce que je pense que l'on ne tombera pas d'accord aujourd'hui, mais on ne va pas prendre la journée là-dessus. Je pense que nous aurons l'occasion d'échanger et de pouvoir mettre sur la table nos visions à ce niveau, de manière positive et constructive. Je le connais assez bien pour savoir qu'il a une écoute attentive quand quelque chose paraît anormal et je souhaiterais pouvoir en discuter avec ses services et son cabinet.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'ACTION DES POUVOIRS LOCAUX POUR  
FAVORISER LA PARTICIPATION  
ÉLECTORALE »**

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'action des pouvoirs locaux pour favoriser la participation électorale ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le 30 novembre dernier, l'étude conjointe « Démocratie sans électeurs ? » du Centre d'étude de la vie politique de l'ULB, de Vakgroep Politieke Wetenschappen et de l'application Itsme a été présentée à la Chambre des représentants.

Cette étude analyse l'abstention électorale et les remèdes envisageables face au déclin de la participation électorale. Elle souligne l'importance de l'action de tous les niveaux de pouvoir, en ce compris les pouvoirs locaux, qui jouent un rôle important en matière d'organisation des scrutins électoraux, on le sait.

Dans le même temps, vous avez annoncé préparer un projet de décret modifiant le Code de la démocratie locale en vue des prochaines élections communales, tenant compte notamment des conclusions du rapport d'évaluation des élections communales 2018. On se souvient en avoir discuté longuement ici, au sein de cette commission. À l'occasion de la présentation de ce rapport, toute une série d'améliorations nécessaires

avait été identifiée. On a aussi eu des réunions d'un groupe de travail parlementaire pendant plusieurs semaines sur la question des dépenses électorales, réunions qui avaient été particulièrement constructives et utiles.

Je souhaiterais savoir où en est le travail relatif à la modernisation annoncée de la législation électorale. Dans quelle mesure intègre-t-il les résultats de l'étude sur l'abstentionnisme ?

De façon générale, que mettez-vous en place pour répondre à ce défi de l'abstention ?

Parmi les pistes de solutions de court terme présentées dans le cadre de l'étude, il est notamment suggéré de simplifier le vote en facilitant l'accès. Que mettez-vous en place pour faciliter l'accès au vote ? Il y a, par exemple, l'installation de bureaux décentralisés et plus facilement accessibles.

Par ailleurs, l'étude insiste aussi sur l'importance des campagnes d'information de proximité pour toucher les publics les plus éloignés de la chose publique. Prenez-vous des initiatives à cet égard dans la perspective des élections de 2024 afin d'informer les citoyens de l'importance des élections ?

L'étude relève aussi la nécessité de simplifier les démarches administratives pour les électeurs non belges qui ont le droit de voter aux élections communales, estimant qu'il y a là un potentiel de 650 000 votants supplémentaires à l'échelle du pays. Des réflexions sont-elles en cours à ce sujet ?

Enfin, sur le plus long terme, l'étude appelle à renforcer la qualité de la démocratie représentative et à maintenir une démocratie de proximité. On sait que, là aussi, les pouvoirs locaux ont un rôle important à jouer. La transparence des décisions prises est notamment mise en exergue comme un outil renforçant la participation au moment des élections. Que mettez-vous en place pour permettre aux pouvoirs locaux de répondre à ces enjeux ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je vois que M. Demeuse n'est pas fatigué de son long conseil communal d'hier et qu'il me pose aujourd'hui à nouveau des questions.

*(Rires)*

Monsieur le Député, mon administration a pris connaissance de l'étude sur l'absentéisme électoral réalisée par l'ULB et la VUB avec le soutien de la société Itsme.

Le rapport pointe, en effet, un ensemble d'éléments qui déterminent l'absentéisme électoral :

- des variables sociologiques, comme l'âge ou le niveau d'étude ;
- des variables politiques, comme la représentativité de l'offre ;
- l'objet de l'élection ;
- le caractère obligatoire du vote.

Les élections locales n'échappent pas à ce phénomène d'absentéisme. Couplé à l'abstentionnisme, qui regroupe les votes blancs et nuls, il est même en constante progression. Le rapport sur les élections locales du 14 octobre 2018 en fait d'ailleurs état et pointe son accentuation dans les grandes villes. Nous nous en étions inquiétés ici même lors de la présentation du rapport sur la tenue du scrutin de 2018, le 27 octobre 2020.

La promotion de la participation électorale implique un travail sur l'ensemble de ces déterminants et des actions de nature diverse.

Il faut agir sur l'éducation à la citoyenneté, mettre en place des initiatives favorisant la participation ou encore améliorer la procédure électorale.

En ce sens, l'avant-projet de décret, que je présenterai au Gouvernement en début d'année, comprend un certain nombre de réformes qui, de manière directe ou indirecte, pourront contribuer à réduire l'absentéisme et l'abstentionnisme :

- la distinction, au stade du dépouillement et du recensement, parmi les bulletins non valables, entre les bulletins nuls et les bulletins blancs, dans le but d'affiner les statistiques relatives à la participation et d'étudier les intentions de l'électeur ;
- la simplification des démarches à remplir pour les personnes en situation de handicap ;
- la publication de l'avis de convocation, par les communes, à la fois par voie d'affichage et sur leur site internet.

À côté de ces réformes, le plan de communication prévoira des actions pour promouvoir la participation, via des outils à destination des jeunes, des aînés ou des ressortissants étrangers et le renouvellement d'initiatives positives telles que le transport adapté des personnes handicapées vers les bureaux de vote.

Enfin, il est évident que les initiatives ne doivent pas se limiter au seul processus électoral. Le plan d'action relatif à la démocratie participative qui est en cours d'exécution et les réformes envisagées en termes de transparence, notamment, doivent contribuer au rétablissement de la confiance des citoyens envers les institutions.

Je suis en tout cas favorable à une action globale qui doit permettre de renforcer le lien entre les citoyens et

leurs représentants élus au sein de nos institutions et en particulier au sein de nos villes et communes.

**M. le Président.** – La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

J'ai bien fait de venir ce matin et de ne pas trop dormir cette nuit suite au conseil communal, parce que la réponse me satisfait. Je me réjouis de voir que ce projet de décret avance et sera présenté d'ici début de l'année prochaine.

Par rapport à cette question de l'absentéisme, il n'y a pas de solution miracle, il ressort aussi de l'étude que c'est un éventail de solutions qui doit pouvoir être mis en place. Il y a juste une solution très efficace qui est mise en avant dans l'étude, c'est le maintien du vote obligatoire, contrairement à ce qui se fait en Flandre. J'imagine que c'est votre intention, donc on y est tout à fait favorable.

Je pense que l'ensemble des autres éléments que vous avez mis sur la table et qui seront contenus dans ce projet de décret vont dans le bon sens. Cette question de la distinction du vote nul et du vote blanc sera un élément qui permettra de mieux affiner les choses par rapport à cela. La simplification des démarches pour notamment les électeurs en situation de handicap est également quelque chose de particulièrement positif.

À cet égard, j'insiste aussi sur toutes les questions de décentralisation des bureaux de vote, là aussi il y a un véritable enjeu, notamment par rapport à la possibilité de mettre des bureaux de vote dans les maisons de repos. Par exemple, je sais que des initiatives ont été lancées à ce niveau-là et cela fonctionne. Cela évite aussi certains abus que l'on a pu connaître à certains endroits.

Puis il y a les questions de communication vers les jeunes, vers les publics étrangers. On y reviendra dans ce cadre-là, avec l'enjeu aussi de travailler à plus long terme sur la crédibilité, la transparence du monde politique. Là aussi, il y a tout le travail sur la transparence qui est en cours au sein de ce Parlement. On continuera ce travail.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'ÉVALUATION DES GRADES LÉGAUX  
COMMUNAUX »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'évaluation des grades légaux communaux ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je souhaitais refaire le point avec vous sur cette question de l'évaluation des grades légaux – les directeurs généraux, généraux adjoints et les directeurs financiers –, au sein des administrations communales.

On a déjà eu l'occasion d'en discuter il y a tout juste un an. J'avais aussi eu l'occasion d'interroger votre prédécesseur en février 2020, afin de savoir comment les pouvoirs locaux mettaient en œuvre leurs obligations en matière d'évaluation, notamment ces obligations issues de la réforme des grades légaux de 2013. Pour rappel, cette réforme avait permis de constater que certains outils, comme la lettre de mission ou le contrat d'objectifs, n'étaient pas ou peu utilisés par les pouvoirs locaux et qu'il était donc nécessaire de simplifier et de rationaliser les outils de management stratégique. Le Gouvernement wallon a donc modifié les règles d'évaluation en 2019, décidant que le programme stratégique devenait le seul document stratégique de planification des objectifs stratégiques et opérationnels à atteindre durant la législature.

Un rapport de planification doit donc être établi dans les deux premiers mois de chaque période d'évaluation du grade légal et fixer la description de fonction, les objectifs individuels et personnels.

Quand on en avait discuté l'an dernier, vous m'indiquiez que seuls trois rapports de planification avaient été transmis à votre administration sur les 262 communes. Vous conviendrez que c'était particulièrement peu. Vous expliquiez notamment cela par la crise sanitaire, mais vous indiquiez aussi que cela ne pouvait pas justifier un tel retard dans l'application des obligations légales dans le chef des communes. Vous m'aviez indiqué que vous alliez écrire aux communes pour leur rappeler leurs obligations.

Un an après, avez-vous pris des initiatives pour assurer que les pouvoirs locaux se sont bien mis en ordre ? Où en sont-ils dans la mise en œuvre de ces procédures d'évaluation ?

Un modèle de rapport de planification a été réalisé pour les directeurs généraux. Vous m'aviez indiqué que le travail se poursuivait avec la réalisation aussi d'un modèle pour les directeurs financiers. Je voulais savoir où en était aussi la réalisation de ce modèle pour les directeurs financiers. A-t-il abouti ?

Par ailleurs, de façon plus générale, des difficultés ou des freins particuliers remontent-ils du terrain dans la mise en œuvre de ces nouvelles procédures d'évaluation ? Une évaluation du système du nouveau dispositif et de la façon dont il est mis en œuvre est-elle maintenant prévue ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, pour rappel, lors de l'évaluation de la réforme du statut des titulaires des grades légaux de 2013, il est apparu que la lettre de mission et le contrat d'objectifs étaient des outils peu utilisés par les pouvoirs locaux.

En rendant le programme stratégique transversal obligatoire par le décret du 19 juillet 2018, le Parlement wallon a supprimé la lettre de mission pour les communes et les CPAS, mais a aussi supprimé le contrat d'objectifs au profit du rapport de planification individuelle.

Désormais, les grades légaux font l'objet d'une évaluation régulière de leurs prestations, se basant sur le rapport de planification qui reprend la description de fonction, les objectifs individuels et les objectifs opérationnels à atteindre.

Un groupe de travail, piloté par l'Union des villes et communes et la Fédération des CPAS, en collaboration avec la Fédération wallonne des grades légaux, la Fédération wallonne des directeurs financiers des pouvoirs locaux et le SPW Intérieur, a travaillé à l'élaboration d'un modèle de rapport de planification des directeurs généraux et des directeurs financiers.

Ce travail est terminé et les canevas de rapport de planification pour les grades légaux sont désormais disponibles sur le site internet de l'Union des villes et communes. Les premiers ont été mis en ligne en octobre 2020 et les derniers en juillet 2021.

Une communication assez large a été réalisée pour sensibiliser les pouvoirs locaux à l'utilisation de ces outils qui doivent faciliter le travail des exécutifs.

Les canevas proposés concernent l'entretien de planification. C'est pourquoi ils sont présentés sous la forme d'un procès-verbal. Le contenu des différentes rubriques servira de corpus au rapport de planification proprement dit, lequel devra être adopté par le collège communal ou provincial ou le bureau permanent en revêtant dès lors la forme d'une délibération.

Pour l'instant, je n'ai pas écho de difficultés quant à l'utilisation de ces rapports de planification. Je peux imaginer que la crise sanitaire que nous connaissons depuis 21 mois maintenant, ainsi que les inondations pour certaines communes, ont relégué l'exigence d'une planification et d'une évaluation au rang des tâches moins prioritaires.

Cela étant, je vous rejoins pour dire que cela ne peut légitimer un retard exagéré dans l'accomplissement de ces obligations qui ont évidemment toute leur raison d'être.

**M. le Président.** – La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

J'entends effectivement du coup que le modèle du rapport de planification est terminé aussi pour les directeurs financiers. Je m'en réjouis, c'est très bien. Il n'y a visiblement pas de difficulté qui ressort et qui est mise en avant.

Dans le même temps, vous ne donnez pas de chiffres quant au nombre de rapports d'évaluation qui auraient été réalisés et qui vous auraient été transmis. J'en déduis, mais peut-être que je poserai une question écrite pour avoir le chiffre précis, qu'il y aurait du coup toujours le même nombre de rapports d'évaluation réalisés et que l'on en reste à un nombre très faible. Un énorme travail doit être réalisé pour procéder à ces évaluations.

On sait que le rôle des directeurs financiers et des directeurs généraux, de ces grades légaux, est fondamental dans les communes. Il joue un rôle important, un rôle de stabilité dans le temps, un rôle de corroi de transmission aussi entre le politique et l'administration et que cette évaluation a un rôle essentiel.

Sans cette évaluation, on ne sait pas faire fonctionner correctement la commune comme elle devrait fonctionner. Souvent, le collègue se trouve aussi démuné par rapport à des situations qui pourraient dysfonctionner.

L'on doit apporter une attention toute particulière par rapport à cette question. Je vous invite dès lors à relancer les communes qui ne se sont pas encore mises en ordre.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LE PLAN STRATÉGIQUE 2022-2024 DE  
L'INTERCOMMUNALE DU RÉSEAU SOCIAL  
D'INSERTION ET D'ACCUEIL (IRSI) »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le plan stratégique 2022-2024 de l'Intercommunale du réseau social d'insertion et d'accueil (IRSI) ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

**Mme Galant** (MR). – Monsieur le Ministre, nous avons déjà pu discuter de l'intercommunale IRSIA, qui gère cinq crèches dans le Borinage. Vous aviez, par ailleurs, annulé l'augmentation salariale de la directrice suite à un recours. Visiblement, les relations entre l'intercommunale et les communes sont encore très compliquées.

Lors du Conseil communal de Frameries, l'un des administrateurs de l'IRSIA a dénoncé plusieurs dysfonctionnements lors de l'approbation de l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale. L'un des groupes politiques de Frameries a réclamé des explications concernant le plan stratégique 2022-2024, qui comprend une hausse de 50 000 euros de dotation communale pour la Commune.

Certains administrateurs n'ont pas pu assister à la présentation de ce plan. Les conseillers communaux estiment ne pas disposer d'assez d'éléments, ils ont demandé le report du point. La réponse du bourgmestre fut qu'il avait obtenu assez d'information de son côté et que le point ne pouvait pas être reporté.

Du côté de Saint-Ghislain, le plan stratégique de l'IRSIA a également été désapprouvé.

En votre qualité de ministre de tutelle, y a-t-il des choses qui ont été mises en place pour essayer d'apaiser les relations entre l'intercommunale et ses communes affiliées ?

Pourriez-vous aménager le plan stratégique de l'IRSIA s'il est incomplet ou présente des coûts additionnels déraisonnables pour les communes ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, tout d'abord, je dois vous repréciser que le rôle de l'autorité de tutelle est avant tout de veiller à ce que les décisions des pouvoirs locaux, en ce compris celles des intercommunales, soient prises dans le respect du cadre légal et de l'intérêt général.

S'agissant plus particulièrement du plan stratégique, la décision l'adoptant relève de la tutelle d'annulation. Je ne peux cependant me substituer à l'appréciation de l'intercommunale quant aux aspects prévisionnels et budgétaires dudit plan stratégique.

En revanche, l'esprit du Code de la démocratie locale et de la décentralisation vise à encourager le débat au sein des communes sur ce plan. À ce titre, je me réjouis de voir que cette prérogative est mise en œuvre par les communes membres de l'IRSIA en application du principe d'autonomie locale.

Enfin, concernant le report d'un point de conseil communal, je vous répondrai que ce dernier est maître de son ordre du jour et bénéficie, à ce titre, d'une série de prérogatives sur celui-ci. La capacité de reporter un point en séance en fait partie. Ce report doit néanmoins prendre en compte la date de la tenue de l'assemblée générale.

Pour le reste, il m'est difficile, en tant que ministre de tutelle, de gérer les relations entre l'intercommunale

et les communes partenaires. Je ne peux qu'inviter les parties à dialoguer de manière constructive afin d'harmoniser leurs rapports dans le sens de l'intérêt collectif.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant (MR).** – J'entends bien que vos pouvoirs sont assez limités. Cette intercommunale, ce sont des années de soucis. Il y a un article presque toutes les semaines dans la presse locale par rapport à la situation de cette intercommunale.

Vous avez raison, on ne peut qu'insister pour que tout le monde se parle et que les choses soient mises à plat. Il faut évidemment de la transparence dans ces intercommunales. Je pense que si la Région wallonne pouvait donner un petit coup de main pour assister l'IRSIA dans ses difficultés. En effet, j'ai l'impression qu'ils sont dans un marasme qui dure depuis de nombreuses années et que c'est un peu un dialogue de sourds, alors que service qu'ils rendent notamment via les crèches est un service essentiel. Je ne voudrais pas que ces services soient mis à mal parce qu'il y a des dysfonctionnements ou de mauvaises relations entre les communes affiliées et l'intercommunale.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LE RYTHME DES VERSEMENTS PAR LA  
RÉGION WALLONNE DES ADDITIONNELS AU  
PRÉCOMPTE IMMOBILIER »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le rythme des versements par la Région wallonne des additionnels au précompte immobilier ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa (cdH).** – Monsieur le Ministre, les difficultés financières des communes trouvent souvent leur origine dans des décisions ou des compétences fédérales. C'est le cas de l'impact du *tax shift*.

La problématique des pensions ou du financement des polices locales, on en parle régulièrement, mais la Région wallonne ne peut pas s'exonérer non plus de toute responsabilité, puisqu'elle gère également des compétences qui ne sont pas sans impact sur les pouvoirs locaux.

Je voudrais, en particulier, Monsieur le Ministre, vous interroger sur le précompte immobilier qui, depuis cette année, est géré par la Région wallonne, c'est elle qui le perçoit et qui reverse aux communes, sur base des additionnels au précompte immobilier votés par chacun des conseils communaux, une part de ces recettes. Il

apparaît qu'aujourd'hui des retards très considérables de versement de ces recettes au précompte immobilier sont à déplorer.

Dans ma propre commune, où la recette du précompte immobilier est de l'ordre de 7,9 millions d'euros, ce qui est une recette évidemment importante et structurante, comme pour toutes les communes d'ailleurs, nous avons reçu sur ce montant-là, qui a été évidemment inscrit sur base de la circulaire budgétaire que vous avez édictée, un montant de 184 000 euros, soit à peine plus de 2 % de la recette annuelle. Dans une commune importante, la Commune de Namur, les chiffres dont je dispose sont à peine meilleurs, puisque, sur une recette annuelle de l'ordre de 44 millions d'euros, la Ville de Namur a reçu, à la mi-décembre, 6,4 millions d'euros, soit un pourcentage de 15 % de la recette annuelle.

Je m'inquiète de ces retards de versement qui sont préjudiciables aux communes, puisqu'il y a là un déficit de trésorerie qui se creuse et qui vient s'ajouter aux autres difficultés des communes. Êtes-vous informé de cette situation ? Des contacts ont-ils été pris avec votre collègue en charge des Finances afin de remédier à ces difficultés et à ces retards ? Qu'entendez-vous faire pour régler ce problème ? Je pense que c'est un point qui mérite votre attention et j'espère que ces retards sont imputables éventuellement à la mise en route d'un nouveau système, mais qu'à terme les communes pourront compter sur un versement régulier de ces recettes importantes pour leur équilibre budgétaire.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, même s'il faut, en préambule, vous préciser que cette matière relève formellement des attributions de mon collègue ministre des Finances. Néanmoins, au vu de l'importance des additionnels au PRI pour l'équilibre financier de nos villes et communes, je vais vous apporter les éléments de réponse qui sont en ma possession.

La reprise de la gestion du précompte immobilier fait l'objet d'un suivi mensuel, mené en collaboration avec le SPW Finances et le cabinet du ministre des Finances.

Par rapport aux enrôlements et versements réalisés par le Fédéral jusqu'au 31 décembre 2020, nous avons, en effet, constaté quelque retard à l'entame de l'enrôlement.

Toutefois, selon les informations communiquées par le SPW Finances, l'enrôlement 2021 primitif a été clôturé le 29 octobre pour un total légèrement inférieur à 1,77 milliard d'euros, total qui se décompose en 1,056 milliard d'euros pour les communes,

679,97 millions d'euros pour les provinces et 40,77 millions d'euros pour la Région.

À titre de comparaison, l'enrôlement de l'année 2020 s'établissait à 1,736 milliard d'euros. À la fin novembre 2021, le SPW Finances a versé aux communes 289 millions d'euros et près de 185 millions d'euros aux provinces. J'espère que vous suivez par rapport aux chiffres. À cela, il y a lieu d'ajouter une soixantaine de millions d'euros encore versés en janvier 2021 par le Fédéral, relatifs aux perceptions fédérales de décembre 2020.

Le SPW Finances a peut-être travaillé un peu différemment du Fédéral en termes de répartition et il peut, en effet, y avoir une certaine différence dans le calendrier des enrôlements et des versements des additionnels. Il s'agit de la première année de reprise et les constats de ce premier exercice seront mis à profit par le SPW Finances.

Concernant les perspectives de cette fin d'année, le directeur général nous a annoncé, lors de la dernière réunion de suivi à laquelle participe mon cabinet, un versement, en décembre, de plus de 800 millions, tout en rappelant que les versements vers les pouvoirs locaux sont réalisés le mois qui suit la perception sur le compte de la Région wallonne, comme le faisait le Fédéral.

J'ai, en effet, demandé que, pour le dernier versement de l'année, il puisse être tenu compte, non seulement des perceptions du mois de novembre, mais aussi de celles de la première quinzaine de décembre.

Ce montant de plus de 800 millions – 816 millions pour être exact – en est le résultat et apportera certainement un rééquilibrage dans la répartition entre les pouvoirs locaux.

J'ai, par ailleurs, déjà évoqué avec mon collègue chargé des finances et du budget la possibilité de mettre en œuvre un système d'avances, comme cela existe pour les additionnels à l'IPP.

En synthèse, il sera utile d'effectuer une évaluation sur la base des constats de ce premier exercice.

Pour l'exercice 2022, il semblerait que les enrôlements puissent débiter un mois plus tôt, soit en juin. Je rappelle que l'enrôlement ne peut être réalisé qu'à l'appui des données cadastrales fournies par le Fédéral à la fin avril.

Pour terminer, je dirais que, compte tenu de la complexité de cet impôt, en termes de volume notamment, j'ai l'impression que la reprise de la gestion par la Région ne s'est pas si mal passée.

Je continuerai cependant à suivre de manière rapprochée la mise en œuvre de ce processus dans l'intérêt des pouvoirs locaux wallons.



**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse très complète et pour les chiffres que vous communiquez, et merci de vous être concerté avec votre collègue en charge des finances pour communiquer ces chiffres.

Honnêtement, ils ne sont pas bons, l'enrôlement terminait fin octobre pour 1,6 milliard pour l'exercice 2021, mais, à la fin novembre, c'est un montant de 289 millions seulement qui est liquidé, donc on est sur un pourcentage de 18 % à la fin de l'année de liquidation du montant qui quelque part est dû aux communes.

Je prends note qu'un versement supplémentaire plus important interviendra avant la fin de l'année. Un peu plus de 800 millions d'euros, ce qui représente la moitié du montant de 1,6 milliard qui a été enrôlé en faveur des communes, donc on est encore très loin du compte.

Je pense que les choses ne se passent pas aussi bien que ça, contrairement à votre appréciation et je ne jette la pierre sur personne, c'est effectivement un système qui change dans sa gestion. Cela peut donc éventuellement générer un certain nombre de problèmes.

Je pense qu'il faut absolument y remédier et je souscris tout à fait à votre proposition d'un système d'avance. Il se fait que sous la législature précédente au Parlement fédéral, j'avais moi-même déposé une proposition de loi pour instaurer un système d'avance automatique sur le produit des additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques. Il y avait là aussi de très nombreux retards, puis finalement le ministère des Finances à accepter de mettre en place ce système d'avance qui depuis lors fonctionne de manière beaucoup plus satisfaisante pour les pouvoirs locaux. Peut-être faudra-t-il imaginer un système de ce type pour le précompte immobilier parce que je pense qu'il n'est pas raisonnable de retarder ainsi les versements de montant dont les communes ont besoin pour assurer leur équilibre en termes de trésorerie, en terme budgétaire.

Je vous remercie d'y être attentif et j'espère qu'en 2022 les versements pourront intervenir beaucoup plus rapidement qu'en cette année de démarrage en 2021.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA RATIONALISATION DES DISTRIBUTEURS  
AUTOMATIQUES DE BILLETS »**

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES ENGAGEMENTS DE M. LE MINISTRE  
SUITE À LA RÉOLUTION DU  
10 NOVEMBRE 2021 DEMANDANT UNE  
ACCESSIBILITÉ PERTINENTE POUR LES  
DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE  
BILLETS EN WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA SUPPRESSION DES DISTRIBUTEURS DE  
BILLETS À GHLIN ET HAVRÉ »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Hazée, sur « la rationalisation des distributeurs automatiques de billets » ;
- M. Dispa, sur « les engagements de M. le Ministre suite à la résolution du 10 novembre 2021 demandant une accessibilité pertinente pour les distributeurs automatiques de billets en Wallonie » ;
- M. Beugnies, sur « la suppression des distributeurs de billets à Ghlin et Havré ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

**M. Hazée** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le 10 novembre dernier, nous avons, au sein de ce Parlement, adopté une résolution demandant au Gouvernement de solliciter l'État fédéral à l'égard des distributeurs automatiques de billets et de saisir sans délai le Comité de concertation. Cette résolution fait suite – chacun le sait – à l'annonce faite par le consortium BATOPIN concernant la rationalisation de son réseau de distributeurs automatiques de billets qui a conduit à de vives craintes d'une diminution du service pour les citoyens en termes d'accès à ces distributeurs dans de nombreuses communes.

Des craintes du reste concrétisées à certains endroits d'ores et déjà. Pour rappel, avec le projet BATOPIN, on passerait de plus de 5 000 terminaux en 2 500 lieux à 2 400 terminaux en 750 lieux, je suis sur le réseau BATOPIN uniquement. C'est évidemment inacceptable en l'état et nous ne pouvions pas rester sans réaction face à ce projet.

Ce texte fait suite à une série d'auditions qui ont pu être réalisées au sein de cette commission et qui ont permis de nous éclairer davantage sur cet enjeu ô combien important pour nos concitoyens.

Nous avons reçu Financité qui vient d'ailleurs de publier un nouveau rapport – dans son rapport annuel –, il y a quelques jours, sur l'inclusion financière. Financité déplore une nouvelle fois la disparition croissante des agences et des distributeurs automatiques creusant plus encore le fossé bancaire. Selon ce rapport, le nombre d'agences continue de chuter. Rien qu'entre 2019 et 2020, 460 d'entre elles ont fermé. L'organisation de Financité s'inquiète par ailleurs de la disparition croissante des distributeurs automatiques de billets qui rend plus difficile l'accès au cash. On en sent les effets prégnants de plus en plus dans une série d'endroits de Wallonie.

Après avoir atteint un pic en 2013 avec 8 707 appareils selon les informations mises en relief par Financité, le nombre de distributeurs n'a cessé de diminuer en Belgique pour atteindre 6 433 en 2020. Tant au niveau de la zone euro que de l'Union européenne, la Belgique se situe sous la moyenne du nombre de distributeurs par million d'habitants.

Depuis lors, nous avons aussi pris connaissance de l'initiative lancée en date du 2 décembre 2021 par les ministres fédéraux de l'Économie et des Finances avec Febelfin et les consortiums bancaires BATOPIN et JoFiCo, « en vue d'aboutir à un protocole sectoriel ou faute d'accord entre les parties, à une loi contraignante ». C'est évidemment une perspective tout à fait intéressante par rapport à la situation que nous constatons et que nous déplorons.

Un peu plus d'un mois après l'adoption de la résolution, pouvez-vous faire le point sur sa mise en œuvre ?

Quelles sont les actions qui ont été entreprises par le Gouvernement en vue de répondre aux demandes formulées ?

Avez-vous pris contact avec le Gouvernement fédéral et avez-vous saisi le Comité de concertation ? Le cas échéant, qu'est-il ressorti de ces initiatives ?

Êtes-vous associé à la préparation des discussions en vue d'établir ce protocole sectoriel ou cette loi contraignante dont les ministres fédéraux ont parlé ? Quelles sont vos lignes de conduite ? Il est en tout cas important que la Wallonie puisse faire entendre sa voix.

Enfin, le cahier de charges de l'étude à commander à l'IWEPS en vue de définir le nombre minimum de distributeurs pour la Wallonie – une étude subsidiaire et qui ne conditionne pas les actions à mener directement à l'égard du Gouvernement fédéral – est-il par ailleurs en préparation ? Le cas échéant, quels en sont les termes ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa** (cdH). – Monsieur le Ministre, c'est au début du mois de novembre que notre Parlement a

adopté une résolution dont l'ambition était d'assurer une meilleure accessibilité et une proximité pour les distributeurs automatiques de billets en Wallonie. Je ne vais pas revenir sur les termes de cette résolution. À certains égards, je les avais trouvés quelque peu timorés. Nous aurions pu être peut-être plus fermes dans l'expression de notre ambition, mais quoi qu'il en soit le texte a été voté. Il faisait écho aux inquiétudes qui se sont exprimées au sein de cette commission ou dans la société notamment par rapport aux services bancaires à rendre à nos populations sur l'ensemble du territoire, en ce compris les territoires ruraux, voire les centres urbains et à l'égard de toute la population, en ce compris les personnes qui ont peut-être un accès plus difficile à ces distributeurs de billets – les aînés, par exemple, ou des personnes pour qui la fracture numérique est une vraie réalité.

Depuis lors, le réseau BATOPIN s'installe. Régulièrement, on voit dans la presse des communiqués annonçant l'ouverture d'un guichet ici ou là et à chaque fois on semble se réjouir de l'ouverture de ces nouveaux guichets, mais, en réalité, ce sont des guichets qui sont créés, mais qui ne remplacent pas tous ceux qui, par ailleurs, sont supprimés. Il y a donc un peu un trompe-l'œil dans ces articles de presse. Nous ne pouvons pas être dupes de ce processus. Je voudrais vous interroger sur les suites que le Gouvernement a pu donner à cette résolution.

Vous-même, dans un article de presse, vous avez affirmé assez récemment qu'il ne revenait pas aux communes de pallier au désinvestissement anormal des banques pour maintenir des distributeurs et on sait que votre collègue fédéral, Pierre-Yves Dermagne, se dit lui aussi attentif à cette problématique. Au-delà de la préoccupation, je voudrais vous interroger sur les actions qui ont été initiées par le Gouvernement.

Suite à l'adoption de la résolution du Parlement, pouvez-vous nous indiquer le suivi que vous avez donné à la proposition de résolution ?

Avez-vous saisi le Comité de concertation – puisque la motion, la résolution prévoyait de le saisir sans délai – sur le sujet de l'accessibilité et de la proximité pertinentes des distributeurs automatiques de billets en Wallonie ?

Avez-vous sollicité le Gouvernement fédéral sur le déploiement des distributeurs automatiques et insisté sur la nécessité de ce large débat démocratique que nous appelions de nos vœux à travers cette résolution ? Quelle a été la réponse du Gouvernement fédéral et quelles suites ont été données à ces échanges ? Des réunions ont-elles déjà pu se tenir ?

Par ailleurs, cette étude confiée à l'IWEPS, étude prospective, a-t-elle été réellement commandée à ce stade ? Avez-vous pris éventuellement d'autres initiatives que celles qui étaient formulées dans la

résolution ? Je vous remercie de bien vouloir faire le point sur ce dossier.

Vous me direz peut-être que la résolution a été approuvée il y a un mois à peine, mais le temps presse puisque le réseau BATOPIN, de son côté, ne tarde pas à mettre en œuvre son processus. Il me paraît donc important que le Gouvernement, encouragé par le Parlement, puisse réagir au plus vite.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

**M. Beugnies (PTB).** – Monsieur le Ministre, de plus en plus de distributeurs de billets disparaissent. On le sait, cela fait des mois que l'on souligne ce problème. Chaque mois, des communes se voient amputées du quart, de la moitié, parfois de la totalité de leurs distributeurs.

Belfius vient récemment encore d'annoncer la fermeture de deux agences bancaires avec distributeurs de billets à Ghlin et Havré, dès janvier 2022. Cependant, aucune alternative n'est prévue à ce jour. De ce fait, près de 15 000 citoyens vont se retrouver sans possibilité de retirer du cash dans leur village respectif, alors que l'accès au cash est pourtant un droit.

Il y aura aussi des conséquences pour les chalandes des marchés hebdomadaires de ces villages dont peu sont équipés de terminaux de paiement. Alors que ces marchés ont déjà des difficultés à exister aujourd'hui dans les villages, l'absence d'accès au cash risque d'accélérer le processus de leur disparition.

Monsieur le Ministre, où en sont les résultats de la résolution du 10 novembre demandant une accessibilité des distributeurs de billets en Wallonie ?

Devant la situation actuelle de fermetures récurrentes, allez-vous demander au Fédéral qu'il se prononce pour un moratoire pour mettre fin au plan BATOPIN et suspendre toutes les fermetures en cours des distributeurs de billets ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, merci pour vos questions qui vont nous permettre de faire le point sur une résolution récente adoptée par notre Parlement. Je pense que tout le monde au sein de cette commission partage les enjeux qui ont été identifiés et qui sont ressortis de nos diverses auditions. Cela, je pense que tout le monde est bien d'accord que nous entendons et partageons ces préoccupations.

Nous devons viser une répartition équilibrée des distributeurs sur le territoire pour que chaque citoyen ait accès à un distributeur à proximité de son domicile, de son travail ou de son commerce.

Cependant, je dois néanmoins rappeler deux éléments qui sont importants pour nos actions et pour faire en sorte que l'on puisse être efficace. Le premier élément, c'est que, vous l'avez tous dit, la matière est essentiellement fédérale. Deux, je le redis, je pense qu'il n'appartient pas aux communes de participer au financement du maintien des distributeurs sur leur territoire, pour pallier un désinvestissement anormal des services bancaires.

En revanche, ce que je souhaite, c'est que les communes puissent être associées à la discussion, parce qu'elles connaissent les habitudes de mobilité des citoyens, parce qu'elles connaissent les difficultés et les enjeux de leur territoire.

J'avais déjà pris l'initiative d'une rencontre entre des représentants de BATOPIN, de Bpost, de JoFiCo, de l'Union des villes et des communes et des entités supralocales. Il s'agissait surtout d'informer et d'impliquer le niveau local dans les discussions relatives à la stratégie de déploiement des guichets bancaires sur leur territoire.

Concernant maintenant la résolution récemment adoptée, je suis favorable à communiquer au Gouvernement fédéral l'ensemble des inquiétudes et conclusions sur la stratégie de déploiement des distributeurs automatiques de billets. Il faudra cependant voir quelle forme cette communication doit prendre pour être la plus efficace : soit bilatérale ou en Comité de concertation. Dans cet esprit d'efficacité, je privilégierai d'abord un contact avec le ministre fédéral de l'Économie avant d'envisager une saisine du CODECO qui, vous le savez, doit être décidée par le Gouvernement.

Je puis également vous dire que, pour faire le lien avec le dossier Oxygène, il est prévu une saisine du CODECO dans le premier trimestre.

Cette thématique pourra également être ajoutée.

En ce qui concerne l'étude à commander à l'IWEPS, nous cherchons à savoir si la mise en place d'un outil accessible à tous permettant aux pouvoirs locaux, voire aux citoyens, de cibler les zones non couvertes et de les transmettre directement vers le secteur ne serait pas une meilleure option. À cette fin, j'ai sollicité une rencontre avec l'institut.

Pour le reste, il est évident que je partage et que j'adhère au considérant de la résolution adoptée. Les intérêts des pouvoirs locaux doivent être préservés et je m'y emploie dans le cadre de mes compétences.

**M. le Président.** – La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée (Ecolo).** – La situation est préoccupante puisque BATOPIN avance – c'est-à-dire recule – du point de vue du service aux citoyens. Nous pouvons constater que les travaux que l'on a menés ici ont

certainement conduit, aussi avec le travail de la société civile, à attirer l'attention sur un dossier important puisque, comme je l'ai indiqué, les ministres fédéraux ont annoncé une initiative vers un protocole sectoriel ou vers une loi contraignante.

Pour ce qui concerne le suivi concret par le Gouvernement, de la résolution que nous avons adoptée, je pense qu'il ne faut plus traîner. Qu'il y ait d'abord une phase de contacts bilatéraux avant une saisine officielle du comité de constatation, le Gouvernement peut apprécier quelle est la voie la plus efficace. Mais il me paraît important de faire les deux et de donner au dossier toute l'importance qu'il doit recevoir. Même si le fait que les ministres fédéraux aient commencé à agir est un signal plutôt positif, je pense que la saisine du comité de constatation est aussi la suite de la résolution et la manière de donner une importance politique au dossier. Nous savons que le comité de constatation ne manque pas de boulot, en particulier avec ses réunions fréquentes autour de la crise sanitaire, c'est quelque chose de tout à fait évident. Mais le dossier dont nous parlons me semble aussi avoir des impacts concrets dans la vie quotidienne des uns et des autres et, dès lors, requérir ces actions.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (cdH). – Je vous avoue que je suis un peu dépité de ce qui m'apparaît une forme d'inertie du Gouvernement wallon. La résolution avait déjà ses limites. On sait qu'il s'agit d'une compétence essentiellement fédérale. On n'a pas été d'un niveau d'exigence aussi élevé que nous aurions pu l'être. Mais au moins nous étions d'accord pour demander la saisine sans délai du comité de concertation. C'était un amendement approuvé par la majorité.

Nous sommes aujourd'hui à la mi-décembre et le ministre répond qu'il semble privilégier la voie bilatérale, avec un contact avec son homologue et, par ailleurs, prédécesseur. Il me semble que l'on n'est plus du tout dans le cadre de la résolution, on n'est plus du tout dans le cadre d'une saisine sans délai. Dans l'intervalle, le réseau BATOPIN continue à mettre en œuvre son réseau de distributeurs, comme si de rien n'était et sans se soucier le moins du monde des inquiétudes que nous avons exprimées et relayées.

Vous dites que vous êtes disposé à communiquer au Gouvernement fédéral, mais, à un moment donné, il faut passer à l'action. Saisissez sans délai le comité de concertation. C'est ce que vous demande le Parlement wallon. Le comité de concertation a évidemment du pain sur la planche et bien des matières à régler. Mais il se réunit quasiment chaque semaine. Doit-on laisser le temps s'écouler, attendre l'année prochaine pour se préoccuper de la situation lorsque le réseau BATOPIN aura été définitivement installé ? Nous aurons perdu la bataille avant même d'avoir engagé le combat. Je vous

invite à sortir de cette forme d'inertie et à passer à l'action.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). – Monsieur le Ministre, j'espère d'abord que cette résolution ne va pas juste rester des mots sur du papier, qu'elle ne sera pas juste une posture, mais qu'elle servira réellement à faire quelque chose contre cette suppression massive de distributeurs de billets et même ceux de Belfius. Cette dernière est une banque qui, je le rappelle, appartient à 100 % à l'État belge et où le service au public devrait normalement être la priorité. Apparemment, malgré que ce soit une banque publique, elle fonctionne comme une banque privée.

Vous dites que vous allez « partager les inquiétudes de la Région wallonne ». En fait, ce n'est pas cela qu'il faut faire. Il faut demander que l'on arrête de fermer des distributeurs, tout simplement. Il faut demander au Fédéral un moratoire pour mettre fin au plan BATOPIN et suspendre toutes les fermetures de distributeurs de billets.

Pendant que le Gouvernement wallon traîne, les distributeurs continuent de fermer. Votre collègue socialiste et bourgmestre de Mons, Nicolas Martin, a accepté et voté une motion du PTB qui demandait au Gouvernement fédéral de s'opposer à la fermeture des agences Belfius de Ghlin et d'Havré. On aurait espéré que vous fassiez de même avec une demande au Fédéral de se positionner pour un moratoire.

**QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-BAUCHAU À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES ARRÊTÉS D'EXÉCUTION DU DÉCRET DU 2 MAI 2019 MODIFIANT LE CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION (CDLD) EN VUE D'ÉTABLIR LE CADRE DE LA FUSION VOLONTAIRE DES COMMUNES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les arrêtés d'exécution du décret du 2 mai 2019 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) en vue d'établir le cadre de la fusion volontaire des communes ».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

**Mme de Coster-Bauchau** (MR). – Monsieur le Ministre, au mois d'octobre dernier, je vous avais déjà interrogé sur le cadre de cette fusion volontaire, et vous aviez déclaré que votre cabinet avait attiré votre

attention sur le fait que le décret souffrait de certaines imprécisions, notamment relativement à la façon de désigner les grades légaux de la nouvelle entité ainsi que des éventuels adjoints. L'administration avait, alors, sollicité divers arbitrages qui avaient relevé la nécessité d'opérer, outre l'adoption de mesures d'exécution, une modification, certes légère, du Code de la démocratie locale afin de lever l'insécurité juridique qui pesait sur l'interprétation à donner sur certains articles.

Vous m'aviez indiqué que les textes seraient présentés dans le courant du mois d'octobre en première lecture. Afin d'éviter de prendre du retard dans le dossier, les textes ont été rédigés de manière à être adoptés concomitamment.

Le dossier devait comporter un projet d'arrêté regroupant l'ensemble des mesures d'exécution nécessaires, mais aussi deux projets de décret, l'un concernant le CDLD, et l'autre, la loi organique de 1976.

Par ailleurs, la décision du Gouvernement sur le plan Oxygène vous enjoint à déposer les textes.

Avez-vous opéré la modification du Code de la démocratie locale afin de lever l'insécurité juridique qui pesait sur l'interprétation à donner sur certains articles ?

Si oui, avez-vous proposé au Gouvernement d'adopter les arrêtés d'exécution du décret du 2 mai 2019 et les projets de décret modificatifs ? Quel est votre calendrier pour ces deux projets et modifications ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, comme vous le soulignez, les textes adoptés en 2019 manquaient de précision sur certains aspects et n'envisageaient pas certains cas de figure. Une modification décrétole était donc nécessaire et je me suis employé à la mettre en œuvre.

Les textes projets d'arrêtés de décret sont en état d'être inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du Gouvernement, c'est-à-dire demain, pour première lecture.

Pour être tout à fait transparent, je suis encore dans l'attente de l'avis de l'Inspection des finances. C'est bien l'engagement, ce terme correspond davantage à la réalité que celui d'une injonction, qui signifierait que je ne comptais pas déposer de texte alors que c'est bien le cas, qui a été pris au travers de l'adoption du plan Oxygène. Je m'y étais d'ailleurs engagé en réponse à diverses questions parlementaires, dont les vôtres, et je n'ai pas pour habitude de me soustraire à mes engagements.

J'espère dès lors pouvoir aboutir dans ce dossier dans les meilleurs délais. L'engagement pris au travers de l'adoption du plan Oxygène comporte en effet une extension du mécanisme aux élections locales de 2030, ce qui a un impact budgétaire non prévu par le décret initial.

Le vade-mecum est en cours d'achèvement, étant entendu qu'il doit intégrer les mesures réglementaires et les modifications du cadre légal que je viens d'énoncer.

En conclusion, cette réforme de la fusion des communes sur base volontaire fera partie d'un ensemble plus large de réformes structurelles que j'entends initier pour améliorer l'efficacité du service public local.

Au-delà de sa technicité, il s'agit bien d'un enjeu majeur qui doit permettre de renforcer les liens entre les citoyens et les institutions de proximité indispensables à la vitalité démocratique de notre région.

**M. le Président.** – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau** (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie de toutes ces précisions.

Surtout, je me réjouis surtout de voir que ce dossier a bien avancé. J'entends bien les difficultés qui ont pu l'émailler. Je vous remercie de votre engagement, que je reconnais bien volontiers, dans la mise en œuvre de ce dossier.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**M. le Président.** – Les questions orales de :

- Mme Sobry, sur « la situation compliquée de plusieurs zones de secours suite à la fermeture de certains postes » ;
- Mme Sobry, sur « la simplification des démarches administratives liées aux funérailles et au groupe de travail en matière de funérailles et de sépultures » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont transformées en questions écrites.

### *Interpellations et questions orales retirées*

**M. le Président.** – Les questions orales ou interpellations de :

- Mme Bernard, sur « le Cristal Park à Seraing » ;
- M. Antoine, sur « la fonction publique locale contractuelle ou statutaire à l'avenir » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

*- La séance est levée à 11 heures.*

La séance est levée.

## LISTE DES INTERVENANTS

M. John Beugnies, PTB  
M. Olivier Bierin, Ecolo  
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville  
M. Philippe Courard, Président  
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR  
Mme Valérie Delporte, Ecolo  
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo  
M. Benoît Dispa, cdH  
M. Manu Douette, MR  
Mme Jacqueline Galant, MR  
M. Stéphane Hazée, Ecolo  
M. Germain Mugemangango, PTB

## ABRÉVIATIONS COURANTES

BATOPIN	Belgium ATM Optimization Initiative (réseau de guichets automatiques bancaires neutres en Belgique)
CA	conseil d'administration
CDLD	Code de la démocratie locale et de la décentralisation
CEHD	Centre d'études en habitat durable (ASBL)
CODECO	Comité de concertation
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DPR	Déclaration de politique régionale
Febelfin	Fédération financière belge
IPP	impôt des personnes physiques
IRSIA	Intercommunale du réseau social d'insertion et d'accueil
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
JoFiCo	Joint Financial Company (Société financière commune, Argenta, AXA Banque, Crelan et VDK Bank)
PRI	précompte immobilier
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SPW	service public de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
SWL	Société wallonne du logement
ULB	Université libre de Bruxelles
VUB	Vrije Universiteit Brussel (Université libre (néerlandophone) de Bruxelles)